



**DIRECTION REGIONALE DU SERVICE DE SANTE
DES ARMEES DE BORDEAUX**

Bordeaux le 03 Février 2018

Référence : Note de Service 2.0179/DRSSA.BDX/BOE/RES du 30 Janvier 2018

**PROGRAMME DE LA JOURNEE DES ASSEMBLEES GENERALES DES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES DU SSA ET DE
L'ASSOCIATION REGIONALE DES RESERVISTES DU SSA (ARSSA) DE BORDEAUX.**

Les Assemblées générales des diverses associations de Réservistes du Service de Santé des Armées, ainsi que l'Assemblée générale de l'association Régionale des Réservistes du Service de Santé des Armées (ARSSA) de Bordeaux, auront lieu le **samedi 03 mars 2018 dans les locaux de la Direction régionale, 5 rue St-Nicolas 33800 Bordeaux.**

PROGRAMME

- 08h30 : Accueil (café, viennoiseries), **FERMETURE DE LA PORTE DE LA DRSSA à 8h55.**
- 09h00 : Assemblées Générales des différentes Associations (Médecins, Dentistes, Pharmaciens, Vétérinaires, Commissaires, Mithra)
- 09h30 : Conseil d'Administration de l'ARSSA de Bordeaux (La présente tient lieu de convocation)
- 10h00 : Assemblée Générale ordinaire de l'ARSSA de Bordeaux
- 10h30 : « Point de la situation du GORSSA » par le **Commissaire en Chef (RC) VOISIN**
- 10h45 : Pause
- 11h00 : intervention du **Médecin général PUEL**, Directeur Régional du service de Santé des Armées de Bordeaux sur :
« L'évolution du Service de Santé, dans le cadre du Modèle SSA 2020, dans la zone de responsabilité de la DRSSA Bordeaux »
- 12h00 : Déjeuner au restaurant « La Dentelière », 129 cours de l'Argonne- 33000 BORDEAUX
- 14h00 : Finex

TENUE : Civile ou Service Courant (l'uniforme ne doit pas être visible hors des enceintes militaires).

CDC (RC) ROUAS André- Président de l'ARSSA

Vous voudrez bien m'aviser de votre participation en adressant en retour le bulletin d'inscription dûment rempli et un chèque de 20 € correspondant au repas et à l'ordre de « ARSSA Bordeaux » au :

CDC (RC) ROUAS, 41 allée Jeanty d'Armagnac 33950Lège Cap Ferret, avant le 23 février 2018

Rappel pour Personnels sous CESR : les BUT sont à demander à la DRSSA, l'OM et états de paiements sont à demander au CMA d'appartenance, sous réserve de l'accord du Commandant de Formation d'Emploi.

BULLETIN D'INSCRIPTION A ENVOYER **AVANT LE 23 février 2018** PAR LE (LA) RESERVISTE :

NOM Prénom(s)GRADE RO / RC / H * CMLA AM

Adresse

Numéro de téléphone :Portable :Courriel.....

Participera au repas (20€) : Oui Non

Numéro d'immatriculation du véhicule (obligatoire) :

Pour les Personnels sous CESR **Avis favorable du Commandant de Formation d'Emploi pour inscription** (cachet et signature)